



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Amiens, le 28 août 2019

La Rectrice de l'académie d'Amiens
Chancelière des Universités

À

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale chargés d'une
circonscription du 1^{er} degré

s/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie -
Directeurs académiques des services de
l'éducation nationale de l'Aisne, l'Oise et de la
Somme

Rectorat

Division Évaluation
Prospective et Pilotage

Dossier suivi par
Lise GIRAN
Lucile HIDER

N°019-016

Tél : 03 22 82 39 95

03 22 82 69 23

Fax : 03 22 82 37 27

Mél : ce.depp@ac-amiens.fr

lucile.hider@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Objet : Évaluations nationales « Repères CP et CE1 » - Septembre 2019

Comme en 2018, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) met en place des évaluations nationales dans toutes les classes de CP et de CE1.

Cette évaluation concernera toutes les écoles du secteur public et du secteur privé sous contrat. L'objectif de ces évaluations est de fournir aux enseignants, pour chacun de leurs élèves, des points de repères fiables sur certaines de leurs capacités cognitives fondamentales, afin d'apporter le plus rapidement possible une réponse pédagogique appropriée aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif calendaire des opérations de cette rentrée :

5 septembre : Extraction de ONDE. Le ministère extrait les élèves de ONDE afin de les transférer dans les portails dédiés aux évaluations. Cette année une synchronisation quotidienne (sous un délai de 24 heures) entre ONDE et ces portails est prévue. Mais afin d'éviter d'alourdir cette synchronisation et les dysfonctionnements, **les élèves de CP ou CE1 inscrits à la rentrée doivent être renseignés dans ONDE le 4 septembre au plus tard.**

Entre le 9 et le 13 septembre : Envoi des codes de connexions. Cette année, les codes de connexions aux portails seront envoyés via un fichier zippé protégé par un mot de passe. *Le fichier et le mot de passe seront envoyés dans deux mails distincts.*

Du 16 au 27 septembre : Passation des évaluations aux élèves. Les élèves devront passer cinq séquences de 10 minutes : trois de français et deux de mathématiques. Afin de ne pas surcharger les élèves, il est recommandé l'étalement des épreuves sur des demi-journées distinctes. Les cinq séquences sont réunies dans un seul livret. Deux versions de livrets supplémentaires ont été conçues : une version braille et une version pour les sourds et malentendants (avec capsules vidéo « signés »).

16 septembre : Ouverture des portails dédiés aux évaluations. Depuis les évaluations de mi-CP, quelques évolutions ont été développées afin de faciliter la saisie : possibilité de tout sélectionner pour la fluence ; en fin de saisie d'une séquence, l'enseignant pourra choisir entre « élève suivant » et « cahier suivant » ; ...

Dès le 16 septembre : Nécessité d'associer les classes à un code de connexion. Les directeurs d'école devront se **connecter au portail « directeur » et associer chaque classe avec des élèves de CP et de CE1 à un code** (si une classe comprend à la fois des élèves de CP et de CE1, deux codes devront être associés). **À défaut, les codes ne seront pas fonctionnels** et les enseignants ne pourront pas saisir les évaluations. Des précisions seront apportées lors de l'envoi des codes.

Du 16 septembre au 11 octobre : Saisie des évaluations dans le portail. **Les saisies effectuées après le 11 octobre ne seront pas prises en compte.**

À partir du 7 octobre : mise à disposition des résultats d'élèves. Si le calcul des résultats des élèves a été lancé dans le portail de saisie, les résultats seront disponibles à cette date.

15 novembre : Fermeture définitive du portail. **Plus aucune restitution de résultats d'élèves ne sera possible après cette date.**

Enfin, je vous invite à consulter **la page eduscol sur laquelle plusieurs documents seront prochainement téléchargeables** (cahier de l'élève et guide enseignant, guide pour l'accès aux portails directeur et enseignant, foire aux questions, information à destination des parents d'élèves sur le traitement des données personnelles...) :

<https://eduscol.education.fr/cid142232/evaluations-2019-2020.html>

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.
Je vous remercie par avance de votre collaboration.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'académie


Stéphanie DAMERON
Jean-Jacques VIAL